



Pour avoir l'aide financière
au moment où vous en avez besoin.



AssurAcci

Soutien au rétablissement
en cas d'accident

Une prime plus qu'abordable, et votre acceptation est garantie!

Pour quelques sous de plus par jour, le plan familial offre les mêmes prestations à votre conjoint et vos enfants à charge.

Tableau des primes

	Prime mensuelle
Plan individuel	9,50 \$
Plan familial	13,50 \$

Si vous êtes âgé de 18 à 75 ans, votre acceptation est garantie!

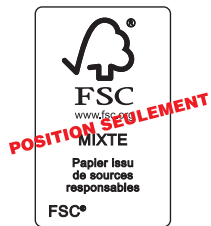
NE PAYEZ RIEN AVANT 30 JOURS!

Pour toute question,
composez sans frais
le 1 877 871-7500



La solution abordable pour une protection maximale!

Prestation pouvant aller jusqu'à 1 400 \$ par jour



27515-501 (2010/07/22) 201004897

Assureur : Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie.
Banque Nationale Assurances est une marque de commerce utilisée par
Banque Nationale du Canada et certaines de ses filiales.





Soutien au rétablissement en cas d'accident

Parce que le plus important, c'est vous!

C'est la nature même des accidents, d'être imprévisibles et d'arriver au moment où l'on s'y attend le moins.

À la suite d'un accident, auriez-vous les ressources financières nécessaires pour subvenir à vos besoins sans puiser dans vos économies?

Le régime d'assurance **AssurAcci**, Soutien au rétablissement en cas d'accident, vous offre des prestations journalières en cas d'hospitalisation à la suite d'un accident.

Un régime qui vous paie de 3 façons :

100 \$
par jour en cas
d'hospitalisation

100 \$ dans vos poches par jour d'hospitalisation.

+

400 \$
par jour pour la
convalescence

En plus, vous recevez 400 \$ par jour d'hospitalisation pour votre rétablissement, même si vous retournez au travail!

+

900 \$
par jour en cas
d'hospitalisation
en voyage

Même en voyage!
Si vous êtes aux États-Unis, au Mexique ou dans une région couverte des Caraïbes[†], vous recevez 900 \$ de plus par jour d'hospitalisation.

Le tout sujet aux termes et conditions de la Police.

[†] Les régions couvertes des Caraïbes sont les îles et pays suivants : Bahamas, Bermudes, Cuba, Jamaïque, Îles Caïmans, Îles Turques-et-Caïques, Îles Vierges britanniques, Îles Vierges des États-Unis, Porto Rico et République dominicaine.

Une protection précieuse à petit prix!

Que ce soit à la suite d'un accident de travail ou d'un accident de la route, une hospitalisation peut causer bien des tracas.

Dans ces moments difficiles, l'aide financière vous permet de vous libérer des tracas, et de vous concentrer sur ce qu'il y a de plus important : **vous, votre santé, votre rétablissement.**

Une assurance en cas d'hospitalisation qui vous permet :

- De mettre de côté les soucis financiers en cas d'accident
- De protéger toute votre famille à faible coût
- De conserver vos économies en cas d'accident
- D'utiliser le montant versé à votre entière discrétion

Un exemple :

Hospitalisation pendant 1 semaine à la suite d'un accident de la route

100 \$
pour chaque jour d'hospitalisation

700 \$

+

400 \$
par jour d'hospitalisation pour aider la
convalescence

2 800 \$

=

3 500 \$

à utiliser à votre discrétion

Exclusions et limitations

Aucune prestation d'hospitalisation ou de convalescence ne sera versée si l'Hospitalisation a été causée, directement ou indirectement, par un ou plusieurs des événements suivants :

Blessure auto-infligée : une tentative de suicide ou blessure auto-infligée, que la personne soit saine d'esprit ou non.

Guerre ou insurrection : une guerre déclarée ou non, tout acte de guerre, d'émeute ou d'insurrection ou service dans les forces armées d'un pays ou d'une organisation internationale.

Consommation de drogues : l'utilisation ou l'absorption d'un narcotique, d'un barbiturique ou de toute autre drogue par la Personne Couverte, à moins que cette utilisation ou absorption ne se fasse en stricte conformité avec l'ordonnance d'un médecin.

État d'ébriété : la consommation d'alcool, si le taux d'alcoolémie dans le sang dépasse 80 mg d'alcool par 100 ml de sang.

Aviation : tandis que la Personne Couverte agit comme pilote ou membre d'équipage d'un aéronef ou tandis qu'elle est un passager, autre qu'un passager payant, à bord d'un aéronef.

Acte criminel : survient pendant que la Personne Couverte commet ou tente de commettre un acte criminel ou une activité terroriste impliquant l'usage ou le déclenchement d'armes, d'engins ou d'agents explosifs, chimiques, biologiques ou nucléaires.

Maladie : une maladie, une infirmité physique ou mentale ou le traitement médical ou chirurgical de ce qui précède.

Activité à haut risque : comprend sans s'y restreindre, la participation à une course motorisée, la plongée sous-marine, le parachutisme en chute libre, le parachutisme, le deltaplane, l'escalade de rocher, l'alpinisme, le saut en bungee ou un accident en vol, sauf en tant que passager sur un vol d'une compagnie aérienne commerciale titulaire d'un permis.

Renseignements personnels

L'Assureur a mis en place une série de mesures afin de préserver la confidentialité des renseignements personnels.

L'Assureur constituera un dossier d'assurance dans lequel seront inclus tous les renseignements personnels obtenus dans le cadre de la souscription de la police et de toute réclamation faite en vertu de cette police. Seuls les employés ou agents responsables de la souscription, de l'administration, des enquêtes et des réclamations ou le réassureur, le cas échéant, auront accès à ce dossier.

Tout dossier sera conservé au bureau de l'Assureur ou de l'un de ses agents. Chaque personne en droit de le faire (vous ou toute personne autorisée) pourra accéder à ses propres renseignements personnels contenus dans ce dossier et pourra, au besoin, demander qu'ils soient corrigés en écrivant à :

Assurance-vie Banque Nationale
Officier d'accès aux renseignements personnels
1100, Boul. Robert-Bourassa, 5^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7